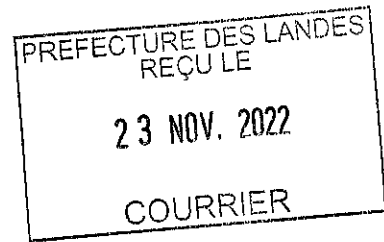


Délibération n° 18 - 2022.



Nature de l'acte: 8.9 Culture

Objet: Recours à des bénévoles pour réaliser des missions d'ouvriers / d'ouvrières

Rapporteur: Charles DAYOT

Note de synthèse et projet de délibération:

Le Théâtre de Gascogne a recours depuis plusieurs années à des bénévoles (mineurs et majeurs) pour réaliser les missions d'ouvriers/ d'ouvrières au sein de nos trois lieux (le Pôle, le Molière et le Pégly). Il s'agit, en effet, d'accueillir au mieux les spectateurs lors de représentations tout public, de scanner les billets d'entrée, de les renseigner et de les accompagner lors du placement en salle.

Ces bénévoles proviennent principalement de l'école de musique (l'IDEM), de écoles de théâtre et de danse, mais également de candidatures spontanées.

Cette organisation est applicable à chaque saison culturelle (de septembre à juin) avec une réunion de rentrée pour accueillir les nouveaux bénévoles (présentation des missions, visite du pôle, explication de la numérotation, etc.),

L'établissement d'une convention (présentée en annexe) avec chaque bénévole est nécessaire ainsi qu'une autorisation parentale pour les bénévoles mineurs.

Il est donc proposé aux membres du Conseil d'Administration d'approuver le recours au bénévolat, de valider le projet de convention et d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ladite convention.

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil d'administration,
A l'unanimité des membres présents,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les statuts de la Régie du Théâtre de Gascogne,

Vu la délibération du Conseil communautaire de Mont de Marsan Agglomération en date du 19 juin 2018 désignant Monsieur Antoine GARIEL en qualité de directeur de la régie du Théâtre de Gascogne,

Considérant la nécessité d'avoir recours au bénévolat dans les conditions susmentionnées,

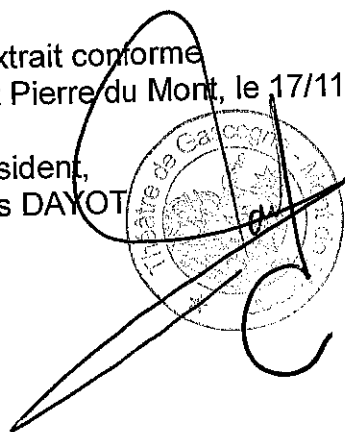
Autorise d'approuver le recours au bénévolat dans le cadre des missions d'ouvriers et d'ouvrières au sein du Théâtre de Gascogne,

Approuve la convention de bénévolat jointe en annexe à la présente délibération

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme
A Saint Pierre du Mont, le 17/11/2022

Le Président,
Charles DAYOT



Transmission en Préfecture le:
Affichage le:

